

M. Jean-Pierre SUEUR intervient au Sénat au sujet des assistants d'éducation

M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, est intervenu au Sénat lors de la discussion en séance publique du projet de loi relatif aux assistants d'éducation.

Il a souligné que la création de ces assistants d'éducation ne compenserait pas les suppressions de poste de surveillants et d'aides éducateurs d'ores et déjà décidées. « Au total, a-t-il dit, il y aura 10 600 jeunes adultes en moins auprès des élèves à la prochaine rentrée dans les établissements scolaires. C'est tout à fait incompréhensible à un moment où l'on parle tant de la lutte contre la violence scolaire. Cela se traduira, en moyenne, par 100 emplois de moins par département. »

M. Jean-Pierre SUEUR a également critiqué le fait que le nouveau statut des assistants d'éducation se traduira sur plusieurs points par un recul par rapport à celui des surveillants et maîtres d'internat qui avait été mis en place par Jean Zay : ainsi, les futurs assistants d'éducation pourront-ils être recrutés pour une durée très courte ; leur temps de travail sera plus élevé (ce qui rendra plus difficile la poursuite simultanée des études) ; l'ancienneté en qualité d'assistant d'éducation ne sera pas prise en compte ultérieurement ; il s'agit enfin d'une nouvelle catégorie de personnels non titulaires avec statut dérogatoire au statut général de la fonction publique.